



République Française  
Département de la Charente  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS**

-----

## Procès-verbal

### Séance du conseil communautaire du 23 octobre 2023

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>28</b>	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le treize octobre dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire, au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
<b>Titulaires présents :</b>	<b>21</b>	
<b>Suppléants :</b>	<b>2</b>	
<b>Pouvoirs :</b>	<b>2</b>	
<b>Excusés :</b>	<b>7</b>	

#### I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

#### II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

##### Présents :

**COURBILLAC** : / **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Eric COUVIDAT **MARCILLAC-LANVILLE** : Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE **MAREUIL** : Mme Claudine RODET **MONS** : M. Patrick MESNARD **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, Mme Françoise ROY, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Elisabeth MASSON, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, M. Christian VIGNAUD, M. Christian BERTON **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC **SAINT-GENIS D'HIERSAC** : M. Emmanuel RIPPE **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Pierre BOURON.

Suppléant en situation délibérante : M. Laurent BATY, M. Jean-Pierre BOURON

Pouvoirs : Mme Marina GRAMMATICO à Franc PINAUD, Mme Stéphanie ROTURIER à M. Emmanuel RIPPE

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, Mme Marina GRAMMATICO, M. François-Xavier LABROUSSE, Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, M. Jean-Guy CHAUVET.

### III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Monsieur Alexandre GAUVIN est désigné pour remplir cette fonction.

### IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 a été transmis par courriel le 3 octobre 2023. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

### V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
27/09/2023	COMPTABILITE	VIREMENT DE CREDIT DEPENSES INVESTISSEMENT	ch23 c/2313 op 97 : - 10 000 € Ch21 c/2181 op 84 : + 10 000 €
28/09/2023	EAU POTABLE	DEMANDE DE SUBVENTION	PLAN DE FINANCEMENT - PARTENAIRES FINANCIERS AGENCE DE L'EAU ET DEPARTEMENT
28/09/2023	EAU POTABLE	ETUDE HYDRAULIQUE PONT- ROUX	NOTIFICATION DU MARCHÉ A PCM EAU & ENVIRONNEMENT POUR 39 920 € HT
02/10/2023	COMMUNICATION	AFFICHES ET FLYERS MCBAIC	DEVIS D'UN MONTANT DE 60 € HT
03/10/2023	COMMUNICATION	CONTRAT DISTRIBUTION LORGNETTE	DEVIS D'UN MONTANT DE 1 686,58 € HT
05/10/2023	COMPTABILITE	VIREMENT DE CREDIT RECETTES INVESTISSEMENT	AMORTISSEMENT PRORATA TEMPORIS - HABITAT
05/10/2023	COMPTABILITE	VIREMENT DE CREDIT RECETTES INVESTISSEMENT	AMORTISSEMENT PRORATA TEMPORIS -CDC
05/10/2023	PATRIMOINE	REHABILITATION ASSAINISSEMENT BOULANGERIE ST-GENIS D'HIERSAC	DEVIS D'UN MONTANT DE 1 566 € HT
09/10/2023	COMMUNICATION	AFFICHES BACHES MCBAIC	DEVIS D'UN MONTANT DE 276 € HT
12/10/2023	COMMUNICATION	BANDEROLE MCBAIC	DEVIS D'UN MONTANT DE 156 € HT
13/10/2023	COMMUNICATION	ETIQUETTES DE TRI	DEVIS D'UN MONTANT DE 530 € HT
17/10/2023	COMMUNICATION	CARTES ZONAGE PLUI	DEVIS D'UN MONTANT DE 130 € HT
17/10/2023	DECHETS MENAGERS	MACARONS ACCES DECHETERIE	DEVIS D'UN MONTANT DE 760 € HT

## **VI. Ordre du jour et synthèses des décisions prises**

### **1. Contrat d'affermage Eau Potable - territoire Foussignac-Nouère : compte de gestion de la SAUR**

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du compte et admet les créances irrécouvrables pour un montant de 4 963,31 € HT.

### **2. Eau Potable : Contrat d'affermage – territoire Foussignac-Nouère – rapport du délégataire – année 2022**

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du rapport Annuel du Délégué, la société SAUR, relatif à l'eau potable pour le territoire Foussignac-Nouère, pour l'exercice 2022.

### **3. Eau Potable : Contrat d'affermage – territoire Auge - compte de gestion de la SAUR – année 2022**

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation du compte et admettent les créances irrécouvrables pour un montant de 7 197,13 € HT.

### **4. Eau Potable : Contrat d'affermage – territoire Auge – rapport du délégataire – année 2022**

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du rapport Annuel du Délégué, la société SAUR, relatif à l'eau potable pour le territoire Auge, pour l'exercice 2022.

### **5. Contrat d'affermage – Rouillac - compte de gestion de la SAUR – année 2022**

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du compte de gestion et admet les créances irrécouvrables pour un montant de 2 163,88 € HT.

### **6. Assainissement : Contrat d'affermage – Rouillac – rapport du délégataire – année 2022**

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du rapport Annuel du Délégué, la société SAUR, relatif à l'assainissement collectif de la commune de Rouillac, pour l'exercice 2022.

### **7. Contrat de prestation de services Assainissement Collectif - compte de gestion de la SAUR – année 2022**

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du compte de gestion et admet les créances irrécouvrables pour un montant de 3 153,96 € HT.

### **8. Assainissement : Contrat de prestation de services Assainissement Non Collectif - compte de gestion de la SAUR – année 2022**

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du compte de gestion des redevances relatives à l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Rouillacais, pour l'exercice 2022 gestion et admet les créances irrécouvrables pour un montant de 489,20 € HT.

### **9. Présentation des RPQS des services assainissement et eau potable 2022**

Après avoir entendu la présentation par Charente Eaux des rapports sur les prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'eau potable, le Conseil Communautaire prend acte des informations communiquées.

#### **10. Modification des statuts du syndicat SMABACAB**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent la modification statutaire, et valident la procédure de reconnaissance du SMABACAB en EPAGE.

#### **11. Modification des statuts de CALITOM**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les différentes modifications statutaires du Syndicat :

- Faire apparaître plus explicitement l'orientation prise ces dernières années par le syndicat en faveur du développement des énergies renouvelables (création de parcs photovoltaïques sur les anciennes décharges, projet de création d'une unité de valorisation énergétique des déchets connectée à des réseaux de chaleur, etc.) ;
- Modifier le terme « déchèterie » pour le remplacer par le terme « pôle de valorisation » ;
- Création d'un budget annexe « collecte » en remplacement de la comptabilité analytique permettant une lecture financière des compétences exercées par le syndicat ;
- Modification des règles de vote, notamment budgétaires, puisque le budget annexe « collecte » ne sera désormais voté que par les délégués adhérents à la compétence « collecte » et les membres du bureau syndical. Il en sera de même pour les marchés et contrats de collecte ainsi que pour les suppressions/créations d'emplois relevant de la compétence « collecte » ;
- Suppression de la conférence des Présidents qui est remplacée par un comité stratégique en vue de recueillir l'avis des présidents d'EPCI adhérents sur les orientations majeures du syndicat ayant un impact sur les affaires budgétaires et les appels à contribution auprès des membres du syndicat.

#### **12. Recrutement de 2 emplois temporaires**

Les membres du Conseil Communautaire acceptent la création d'emplois non permanents à temps complet pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité pour une durée maximale de 3 mois ; et décident de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades correspondants.

#### **13. Décision Modificative pour le budget Déchets Ménagers**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent la décision modificative budgétaire afin d'organiser la distribution de sacs jaunes et transparents en décembre 2023 et de recruter du personnel non permanent.

**Dépenses de fonctionnement : 0 €**

Chap 012 Charges de personnel

c/6411 Salaires, appointements

+ 15 000 €

Chap 023 Virement section investissement  
c/023 Virement à la section d'investissement - 15 000 €

**Recettes d'investissement : 0 €**

Chap 16 Emprunts et dettes assimilés  
c/1641 Emprunts + 15 000 €

Chap 021 Virement section exploitation  
c/021 Virement de la section d'exploitation - 15 000 €

**14. Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels, dans le cadre des déplacements temporaires liés à une mission**

Les membres du Conseil Communautaire retiennent le principe d'un remboursement des frais de repas du midi et du soir, de l'ordre de 20 € par repas maximum, sur présentation des justificatifs afférents.

**15. Acquisitions foncières et ventes de biens immobiliers**

**Vente du Logis de Rancogne – commune de Mons :**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les termes de la vente immobilière pour un montant de 530 000 €, acceptent les termes de la convention d'occupation précaire et autorisent le Président à signer l'acte authentique. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Vente Local commercial – Place Gambetta, commune de Rouillac :**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les termes de la vente immobilière pour un montant de 43 000 €, acceptent les termes de la convention d'occupation et autorisent le Président à signer l'acte authentique. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Actualisation prix – Acquisition terrain Parc Moreau :**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les termes de l'acquisition immobilière pour un montant de 56 000 € et autorisent le Président à signer l'acte authentique.

**16. Convention INRAP, fouilles archéologiques – Site future STEP Rouillac**

Les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer la convention relative à la réalisation du diagnostic dénommé « ROUILLAC,16, LES BRANDES » avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

**17. Convention de servitudes ENEDIS – ZE Le Lantillon**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les termes de la convention de servitude et autorisent le Président à signer l'acte authentique.

**18. Renouvellement bail commercial – Auberge Les 3 Canards**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent le renouvellement du bail commercial de l'Auberge des 3 Canards, pour une durée de 9 ans, dans les mêmes conditions du contrat initial. Il est précisé que les frais notariés seront pris en charge par la Communauté de Communes du Rouillacais.

## 19. **Mon Centre Bourg A un Incroyable Commerce**

Les membres du Conseil Communautaire décident d'attribuer une aide financière à hauteur de 1 800€ au titre du Prix de la Communauté de Communes. L'aide immobilière sera versée sur 6 mois, à raison de 300€ par mois. Un encart publicitaire dans la presse locale sera également pris en charge par la collectivité pour offrir de la visibilité aux lauréats.

## 20. **Avis sur le projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien – Marcillac-Lanville**

Après avoir écouté Madame le Maire de Marcillac-Lanville sur le positionnement du Conseil Municipal au regard du projet, les élus communautaires maintiennent leur position et émettent un avis défavorable au projet de parc éolien tant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal n'aura pas règlementé les conditions propices au développement éolien sur le territoire du Rouillacais.

## **VII. Représentations du Conseil Communautaire – Agenda des Commissions**

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 25 novembre 18h00 – Communauté de Communes du Rouillacais.

## **VIII. Questions et informations diverses**

Monsieur le Président informe qu'une habitante du Rouillacais, ingénieure de formation, a souhaité quitter son activité professionnelle pour reprendre des études de médecine. Elle a sollicité la Communauté de Communes pour obtenir un soutien financier pendant la durée de ses études. Après en avoir débattu, il est décidé de formuler des propositions d'accompagnement à travers une convention pour permettre à cette femme de s'installer à l'issue de sa formation médicale sur le territoire.

Monsieur le Président informe que, CALITOM, gestionnaire des déchetteries voisines, et la Communauté de Communes avaient trouvé un terrain d'entente afin que les habitants du Rouillacais puisse bénéficier des services des déchetteries de CALITOM et réciproquement. En 2025, CALITOM interdira, aux administrés hors de son territoire, l'accès à ces déchetteries et instaurera un contrôle d'accès. L'ensemble des habitants du Rouillacais devront donc se rendre uniquement à la déchetterie de Rouillac et ne seront plus admis sur les déchetteries extérieures. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les particuliers et les professionnels du Rouillacais devront apposer un macaron sur leur véhicule pour utiliser les services de la déchetterie de Rouillac. Les macarons seront remis lors de la distribution des sacs jaunes et transparents.

Mauricette Longue présente l'actualité du service Médiathèque. Monsieur le Président note que la gratuité instaurée en 2021 a fait augmenter de manière significative le nombre d'adhérents.

Le Président de séance lève la séance à 20h00